



SGI-PRC-PRO-YAS Sénégal-201

POLITIQUE HSES

Département HSES – YAS Sénégal

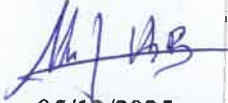








[Handwritten signature]
KR

TABLE DES MATIERES

HISTORIQUE ET VALIDATION DU DOCUMENT.....	3
1.0 OJECTIF	4
2.0 PORTEE.....	4
3.0 CARDRE DE REFERENCE	4
4.0 CONTENUE DE LA POLITIQUE	4
4.1 ENGAGEMENT GENERAL.....	4
4.2 SANTE ET SECURUTE.....	5
4.3 IMPACTS ENVIRONNMENTAUX	5
4.4 UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET PREVENTION DE LA POLUUTION.....	6
4.5 ACTON CLIMATIQUE	6
4.6 ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET MECANISMES DE GESTION DES GRIEFS ...	6
5.0 SUIVI ET RAPPORTS.....	7
6.0 RESPONSABILITES.....	7
7.0 DATE DE REVISION.....	7

HISTORIQUE ET VALIDATION DU DOCUMENT

	NOM(S)/PRÉNOM(S)	FONCTION	VISA ET DATE DE VALIDATION
Redaction	Ndeye Fatou KHOUMA	Occupational Health & Safety Coordinator	 05/12/2025
Verification	Kang Fodéba CAMARA	HSSSES Manager	 05/12/2025 
Verification	Birame Dior TOURE	Chief Legal Officer, Corporate Secretary	 
Validation	HANNAFI CISSE	Directeur General	 



1.0 OJECTIF

Chez Yas Sénégal Telecom, nous visons à créer un impact positif durable en favorisant l'inclusion financière et numérique. La responsabilité en matière de santé, sécurité, environnement et sociale (HSES), qui comprend la gestion environnementale, les droits des travailleurs et la sécurité et le bien-être de toutes les parties prenantes, est au cœur de nos valeurs et essentielle à la réussite de notre entreprise.

La présente politique réaffirme l'engagement de Yas Sénégal et de ses filiales en faveur d'un système de gestion HSES robuste afin de respecter ces responsabilités, de favoriser l'amélioration continue et de respecter nos obligations. Cette politique est alignée sur la stratégie globale Yas Sénégal et tient compte de facteurs internes et externes.

2.0 PORTEE

Cette politique s'applique à tous les employés Yas Sénégal, à ses filiales, à ses clients, à ses fournisseurs et aux visiteurs de l'ensemble de nos opérations.

3.0 CADRE DE REFERENCE

Notre approche HSES est conforme aux :

Lois et règlements du pays hôte Normes de performance Environnementale et Sociale de IFC¹
Liste d'exclusion du groupe AFD² Directives EHS (générales et spécifiques aux télécommunications) du Groupe de la Banque Mondiale³

4.0 CONTENU DE LA POLITIQUE

Nous nous engageons à intégrer les principes HSES dans toutes nos opérations et nous attendons la même chose de nos partenaires et parties prenantes.

4.1 ENGAGEMENT GENERAL

Yas Sénégal est pleinement engagé à respecter des normes élevées de performance en matière de santé, sécurité, environnement et social (HSES). Pour ce faire, nous allons :

Respecter toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de HSES. En cas de lacunes, nous appliquerons les meilleures pratiques responsables du secteur.

Identifier, évaluer et gérer les risques HSES dans toutes les activités.

Établir et maintenir des systèmes de préparation et de réponse aux urgences, au niveau du groupe et des opérations.

Promouvoir des pratiques responsables auprès des partenaires et des fournisseurs.

Prévenir les incidents dans la mesure du possible et veiller à ce que les incidents soient signalés, investigués et communiqués en temps utile.

Intégrer les exigences HSES dans les opérations et les étapes des projets : conception, construction, exploitation et démantèlement.

Communiquer clairement les attentes en matière de HSES, par le biais de campagnes de sensibilisation et d'ateliers, en particulier lors de l'intégration et de l'accès au site de tous les employés, contractants, partenaires et visiteurs.

4.2 SANTE ET SECURITE

Nous nous engageons à créer un environnement de travail sain et sûr. Pour ce faire, nous allons : Intégrer la santé et la sécurité dans la sélection et l'engagement des fournisseurs, de la sélection à l'exécution.

Encourager la participation des employés et une culture du dialogue et de la responsabilité partagée.

Fournir des politiques, des procédures, des formations, des outils, une supervision et des ressources pour des opérations sûres.

Surveiller et améliorer continuellement les performances en matière de sécurité, guidées par des normes industrielles reconnues et les meilleures pratiques.

Cultiver une culture de la prévention où la sécurité est une valeur fondamentale.

Promouvoir une culture de la prévention où la sécurité est une valeur fondamentale.

4.3 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Nous reconnaissons l'importance de la protection de l'environnement et nous nous engageons à minimiser nos impacts environnementaux en :

Évitant, dans la mesure du possible sur les plans opérationnel et financier, l'installation de nouvelles tours dans les sites de l'Alliance for Zero Extinction (AZE) ou les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO⁶.

Assurant que les pratiques d'achats réduisent les dommages environnementaux et soutiennent le développement des communautés locales.

Appliquant une politique de tolérance zéro pour le commerce illégal d'animaux sauvages ou de produits forestiers, conformément aux lois nationales et aux normes internationales de conservation.

Veillant à ce que la croissance et les acquisitions soient soutenues par des ressources adéquates, tant au niveau des filiales qu'à celui du groupe, afin de bien identifier, évaluer et atténuer les impacts sur la biodiversité.

4.4 UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET PREVENTION DES RESSOURCES

Nous visons à réduire notre empreinte environnementale grâce à :

Des mesures d'efficacité énergétique rentables.

La promotion des pratiques d'économie circulaire : réutilisation, reconditionnement et approvisionnement durable.

L'adoption des meilleures pratiques de gestion des déchets et la sensibilisation des parties prenantes pour favoriser la responsabilité collective.^{1 2}

4.5 ACTION CLIMATIQUE

Nous nous engageons à mener une action climatique fondée sur la science.

Nous allons :

Mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux normes mondiales et aux objectifs du SBTi, et rapporter les progrès de manière transparente.

Accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

Élaborer et mettre en œuvre un plan de transition climatique jusqu'en 2030. Intégrer le risque climatique dans la stratégie du groupe et renforcer les capacités internes.

Éviter la désinformation climatique ou le lobbying contre la réglementation environnementale.

4.6 ENGAGEMENT DES PARTES PRENANTE ET MECANISME DE GESTION DES GRIEFS

Nous allons :

Engager les principales parties prenantes incluant les communautés locales et les autorités de manière proactive et transparente afin de réduire les risques potentiels et d'assurer l'acceptabilité sociale.

Respecter les cultures, les droits et les traditions locales, conformément aux lois applicables et aux meilleures pratiques. Maintenir un dialogue ouvert, inclusif et constructif avec les communautés et les principales parties prenantes.

Gérer et maintenir un mécanisme de règlement des griefs transparent et accessible pour toutes les parties prenantes, y compris pour les questions sensibles comme la violence basée sur le genre.²

¹The 8 E&S PS of the IFC
²

5.0 SUIVI ET RAPPORTS

Yas Sénégal s'engage à faire preuve de responsabilité et de transparence. Nous nous engageons à :

Traduire les engagements en objectifs mesurables par le biais de programmes structurés basés sur les risques.

Surveiller, auditer et examiner régulièrement les performances et le système de management HSES. Rendre compte annuellement via notre rapport de développement durable ou d'autres mécanismes de rapport pertinents, conformément aux attentes des parties prenantes et aux exigences réglementaires.

6.0 RESPONSABILITES

Direction et managers :

Donner le ton : participer activement à la promotion d'une culture de la santé et de la sécurité et à la prévention des risques HSES.

Allocation des ressources : Yas Sénégal allouera des ressources humaines et financières adéquates, au niveau du groupe et des filiales, pour assurer une mise en œuvre efficace du HSES.

Supervision : L'ESG & Compliance Management Director au sein de la direction Risk & Compliance est responsable de la supervision de l'adhésion et de l'exécution de cette politique et du système de gestion HSES.

Personnel :

Accéder et se familiariser avec toutes les informations et directives HSES pertinentes pour nos rôles et les suivre strictement.

Prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger notre propre santé et sécurité, préserver nos collègues, l'environnement et la communauté.

Signaler immédiatement à notre responsable direct, au superviseur de zone ou à l'équipe HSES tout incident, accident, acte dangereux ou condition dangereuse dont nous sommes témoins ou dans lesquels nous sommes impliqués.

7.0 DATE DE REVISION

Cette politique sera révisée au moins tous les deux ans, conformément à la Master Policy, ou plus fréquemment si des changements réglementaires, du contexte de l'entreprise ou l'évolution des meilleures pratiques l'exigent.